

**SÉANCE DU 14 MARS 2024**

L' an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 1 mars 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance.

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Philippe HAZARD donne procuration à Mme Pascale PARPEX, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Catherine CANDELIER donne procuration à M. Frédéric PUZIN, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville
54, Grande Rue
BP 76
92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10
☎ 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE

25 MARS 2024

1/2

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20240314-2024-015-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 14 mars 2024
DÉLIBÉRATION : Demande d'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au SIFUREP
N°2024/015

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment son article L5211-18,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), approuvés par arrêté interpréfectoral n°75-2019-02-22-01 en date du 22 février 2019,

Vu la délibération du Conseil municipal d'Auvers-sur-Oise du 28 septembre 2023 relative à l'adhésion au SIFUREP au titre des compétences "Service extérieur des pompes funèbres" et "Crématoriums et sites cinéraires",

Vu la délibération n°2023-12-40 du comité syndical du SIFUREP en date du 5 décembre 2023 autorisant l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise aux compétences "Service extérieur des pompes funèbres" et "Crématoriums et sites cinéraires",

Vu la circulaire n°2024-3 du 19 janvier 2024 relative à l'adhésion au SIFUREP de la commune d'Auvers-sur-Oise,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 5 mars 2024,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE.

Approuve l'adhésion de la commune d'Auvers-sur-Oise au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) au titre des compétences "Service extérieur des pompes funèbres" et "Crématoriums et sites cinéraires".



POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Grégoire de LA RONCIÈRE

Le Secrétaire de séance,



M. Arthur BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission

Date de réception préfecture